

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE THANNENKIRCH

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-RIBEAUVILLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 11

Séance du 14 octobre 2025

Nombre d'élus

Sous la présidence de Madame DIEUAIDE ANGELIQUE, Maire

Conseillers
présents : 7

Absent excusé : Jean SCHAEZEL donne procuration à Angélique
DIEUAIDE

Conseillers
votant : 8

Objet : PERSONNEL : CHEQUES CADEAUX

Madame la Maire propose de reconduire l'achat de chèques cadeaux à hauteur de 450€ par agent communal actif soit 4 agents.

Les crédits sont inscrits au compte 6488 charges de personnel, considérés comme avantage en nature.

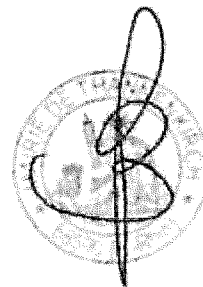
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter la somme de 2000 € soit 500€ par agent pour l'achat des chèques cadeaux auprès de la société UP,

DECIDE de donner l'autorisation au Maire d'attribuer les montants des chèques au personnel communal actif.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6488 « charges de personnel » du budget 2025.

Le Maire,
Angélique DIEUAIDE



Accusé de réception en préfecture
068-216803353-20251014-PEROCHEQUES-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025



Accusé de réception en préfecture
068-216803353-20251014-PEROCHEQUES-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Publié le : 05/11/2025 12:26 (Europe/Paris)

Collectivité : Thannkirch

https://www.intranet.org/thannkirch/documents_administratifs/43637